

MOBILISATIONS POLITIQUES, CO-GOUVERNEMENTALITÉ ET CONSTRUCTION ETHNIQUE. SOCIOLOGIE DU NATIONALISME TURC À TRAVERS LE CAS DES TURCS DE THRACE OCCIDENTALE (GRÈCE, ALLEMAGNE, TURQUIE)

Thèse de doctorat en sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris
Soutenue le 22 octobre 2007

Composition du jury :

M. Hamit Bozarslan, directeur d'études à l'EHESS (directeur de la thèse)
M. Martin van Bruinessen, professeur à l'Université d'Utrecht
Mme Nathalie Clayer, directrice de recherche au CNRS (présidente du jury)
M. Yves Déloye, Professeur à l'Université Paris I (rapporteur de la thèse)
M. Ahmet Insel, Professeur à l'Université Galatasaray, Istanbul (rapporteur de la thèse)
Mme Monique de Saint Martin, directrice d'études à l'EHESS

La Thrace occidentale fait partie de ces régions peu connues des confins balkaniques de l'Union européenne, où l'islam, legs de la présence ottomane, est présent depuis plusieurs siècles. Justement, que sait-on de la Thrace occidentale ? Que nous apprend la littérature existante des conditions d'élaboration d'un savoir sur cette région et sur les enjeux qui lui sont propres ?

Depuis les années 1990, les travaux universitaires sur la « minorité musulmane/turque » de Thrace occidentale se multiplient, dans lesquels les « problèmes d'identité » sont mis en avant, ainsi que les discriminations subies de la part des autorités grecques et la tutelle exercée par la Turquie. En somme, l'approche sociologique est occultée par la perspective interétatique qui est privilégiée, laquelle tend à réifier la question minoritaire comme élément du contentieux gréco-turc. Ainsi, l'action protestataire, les ressorts de la mobilisation qualifiée d'identitaire, et la participation politique des musulmans ne sont pas pris en compte. Il n'existe, par exemple, aucune étude de sociologie électorale alors que pour la première fois, dans les années 1990, ont été élus des députés indépendants revendiquant l'identité turque de la minorité. Abondamment commenté, ce phénomène, de même que les mouvements de protestation qui ont marqué la fin des années 1980, est abordé principalement comme la manifestation collective de l'identité turque des musulmans de Thrace occidentale, qui serait en quelque sorte l'aboutissement de décennies de vexations de la part des autorités grecques d'une part, et de propagande nationaliste turque, de l'autre.

L'émigration des musulmans de Thrace occidentale vers l'Allemagne et la Turquie, point de départ de ce travail en tant qu'objet d'étude resté inexploré, a été ma porte d'entrée sur la région, par laquelle sont peu à peu apparus avec netteté des processus politiques, ayant des effets sur l'organisation sociale du groupe. Du point de vue de la sociologie des migrations, cette recherche originale sur les flux migratoires des Turcs de Thrace occidentale propose une nouvelle perspective dans un champ d'études aujourd'hui largement déterminé, en Europe du moins, par le paradigme des rapports Nord-Sud, par la prise en compte de la pérennisation des migrations de travail des Trente Glorieuses en Europe occidentale, de la part de populations culturellement étrangères, issues d'anciennes colonies dans le cas de la France, de la Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure de l'Espagne. Les flux migratoires dans l'espace post-ottoman revêtent une autre dimension puisqu'il s'agit de flux en provenance d'un pays européen (au sens des conventions géographiques contemporaines, et en tant que membre de l'Union européenne depuis les années 1980), la Grèce, ayant pour destination la Turquie.

Par ailleurs, travailler sur l'émigration, c'est s'intéresser aux flux migratoires en soi, c'est-à-dire aux modalités de passage de la frontière, aux temporalités et à l'organisation de ces flux ; c'est aussi

s'intéresser aux conditions du départ, à l'installation des migrants dans l'espace migratoire, aux formalités administratives qui accompagnent ces différentes étapes, aux liens entretenus avec la contrée d'origine et aux possibilités du retour, fût-il saisonnier et temporaire. Les questions qui émergent alors dépassent les « problèmes identitaires » et recourent aux questionnements conventionnels de la sociologie et de la science politique concernant les rapports entre un État et sa population, la construction nationale, les modes de domination/légitimation, et les processus de différenciation sociale. Une configuration sociale complexe apparaît, englobant la Thrace occidentale, la Turquie et l'Allemagne.

L'objet de ce travail est le mouvement identitaire turc au sein de la minorité musulmane de Thrace occidentale, en référence à la Turquie moderne, et sa déclinaison dans l'espace migratoire. Le premier niveau d'analyse concerne l'État et ses interactions avec un groupe social donné, dans une perspective de sociologie du nationalisme. Le nationalisme doit ici être compris comme idéologie d'État, caractéristique de ce que Michel Foucault appelle « l'État de gouvernement », apparu au XVIII^e siècle, et impliquant un rapport particulier à une population et un territoire, réels ou symboliques. Il s'agit de cerner les interactions entre des catégories de division du monde social, forgées par l'État, et leur réinvestissement par les acteurs concernés.

Le second niveau d'analyse concerne la notion de gouvernementalité, élaborée par Michel Foucault et appliquée au cadre interétatique : il s'agit d'étudier les mécanismes par lesquels une population devient la cible ou l'enjeu d'un contentieux interétatique, et les effets sociaux des manifestations de ce contentieux. La lutte d'influence gréco-turque en Thrace occidentale est habituellement considérée sous l'angle des relations internationales ; or cela constitue un changement de perspective fécond de considérer les manifestations extra-juridiques d'un contentieux interétatique, d'en opérer une sociologie auprès de la population concernée. La notion de co-gouvernementalité vise à aller plus loin que la simple co-gestion pour qualifier la prise en charge conjointe de la « minorité musulmane » de Thrace occidentale par les représentants des États grec et turc. Michel Foucault utilise la gouvernementalité en référence à la gestion par un État de sa population, et par opposition à la souveraineté, qui désigne l'emprise d'un État sur un territoire, duquel la population n'est qu'un attribut. Or, si l'intégrité du territoire grec n'est en aucune façon mise en cause par la Turquie, du point de vue de la gestion de la population musulmane, on est dans une configuration de partage ou de « dévolution » de certaines prérogatives régaliennes. On observe une prise en charge de nombreux aspects de la vie sociale de la minorité – jusque dans l'émigration – par les institutions représentant l'État turc en Thrace.

Quant au troisième niveau d'analyse, il montre la projection d'un contentieux interétatique au niveau supranational, à travers l'usage politique des normes internationales en tant que ressource symbolique de légitimation d'un État, d'une part ; d'autre part, à travers la façon dont la mobilisation identitaire d'un groupe social, identifié comme « minorité », prend place dans la stratégie nationale d'un État. Dans la présente étude de cas, l'Union européenne ne constitue pas tant un nouvel espace de mobilisation pour les membres du mouvement identitaire turc, qu'un ensemble de ressources symboliques et un registre permettant la redéfinition du contentieux interétatique. Tout en véhiculant un système de normes juridiques non contraignant, la construction européenne a su imposer une représentation commune et relativement stable de la démocratie, l'État de droit, la citoyenneté, les droits de l'Homme, etc. On peut parler d'un cadre de perception européen, dont la portée est de nature symbolique mais qui oriente les actions et décisions des acteurs ; les autorités grecques et turques savent jouer de ce cadre pour préserver leurs prérogatives respectives en Thrace occidentale.

Pour ce qui est de l'organisation des développements, les trois parties qui constituent ce travail s'articulent autour de trois questions. La première de ces questions peut être libellée de la sorte : comment une minorité turque a-t-elle été, historiquement, « produite » en Thrace occidentale ? Il s'agit de considérer la « minorité musulmane » de Thrace occidentale comme un construit juridique,

institutionnel, politique et social, et de retracer le processus par lequel cette entité a pris forme en tant que telle. L'interrogation centrale de la seconde partie est la suivante : comment les conditions de vie des membres de la minorité « musulmane » ou « turque » en Thrace occidentale deviennent-elle l'objet de revendications et est-elle constituée en problème public concernant non pas seulement la Grèce et la Turquie, mais aussi l'Union européenne ? Il sera question de la politisation de cette question en Turquie puis dans un cadre européen, afin de considérer le mouvement identitaire turc à la fois en Thrace occidentale et en migration (Turquie, Allemagne). Quant à la troisième question, elle concerne la participation politique et met en perspective les effets d'un discours identitaire extrêmement fort et légitime, en Thrace, avec l'échec relatif de la mobilisation électorale sur ce même discours. Dans quelle mesure peut-on parler localement d'imposition des intérêts du groupe se reconnaissant comme turc, alors qu'il n'y a pas d'interaction protestataire avec les autorités, et qu'il n'y a qu'une contrepartie électorale limitée pour les candidats turcs ?